



## Passer d'un CDD à de l'interim

Par **Jenny**, le **20/04/2016** à **08:45**

Bonjour,

je suis actuellement en CDD (4 cdd de 6 mois) après avoir fait 4 années en intérim en tant qu'agent administratif non titulaire de la fonction publique. On m'a proposé de renouveler mon CDD en modifiant mes horaires mais j'ai refusé. Il me propose donc d'être renouvelé en intérim afin de ne plus compter dans le demi effectif et en pouvant garder mes horaires actuels. Quelles sont les conséquences si je refuse cette proposition? (aurai-je droit au chômage?)

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **20/04/2016** à **09:32**

Bonjour,

Pour avoir droit à l'indemnisation chômage, vous ne pouvez refuser le renouvellement d'un CDD de droit public que pour un motif légitime :

- [Arrêt du Conseil d'Etat n° 137028](#)

- [Arrêt du Conseil d'Etat n° 229251](#)

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...